

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES - VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit le 17 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 10 avril 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Présents : M Roger BUFFET, Mme Monique BARBELETTE, M Gérard COUASNON, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Ludivine SAUVE, Mme Denise THEBAULT, Mme Christine FRETAY, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT,

Absents : M Stéphane CHARBONNEL, M Jean-François NIVLET,

Mme Monique JAMES est nommée secrétaire de séance.

➤ **029/2018 - Annulation et remplace la délibération 014/2018 du vote du compte administratif du budget lotissement «Le Clos Jouard»**

Suite à une erreur dactylographique Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération 014/2018 et de la remplacer par celle-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, le compte administratif de l'exercice 2017 et arrêtent ainsi les comptes :

Section d'Investissement	Dépenses Prévues:	229 225,34 €
	Réalisées :	219 445,34 €

Recettes Prévues :	229 225,34 €
Réalisées :	109 625,17 €

Section de Fonctionnement	Dépenses Prévues :	150 426,91 €
	Réalisées :	109 820,17 €

Recettes Prévues :	150 426,91 €
Réalisées :	140 640,39 €

Résultat de clôture de l'exercice	Investissement :	109 820,17 €
	Fonctionnement :	30 820,22 €
	Résultat global :	78 999,95 €

➤ **030/2018 - Annule et remplace la délibération 010/2018 du vote du compte administratif de la Commune**

Suite à une erreur dactylographique Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération 010/2018 et de la remplacer par celle-ci

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif de l'exercice 2017 et arrêtent ainsi les comptes :

Section d'Investissement	Dépenses	
	Prévues :	331 582,04 €
	Réalisées :	221 247,08 €
	Reste à réaliser :	75 000,00 €
	Recettes	
	Prévues :	331 582,04 €
	Réalisées :	223 107,30 €
Section de Fonctionnement	Dépenses	
	Prévues :	307 000,00 €
	Réalisées :	143 679,21 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
	Recettes	
	Prévues :	307 000,00 €
	Réalisées :	326 761,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	Investissement :	1 860,22 €
	Fonctionnement :	183 082,29 €
	Résultat global :	184 942,51 €

➤ **030/2018 - convention d'assistance technique pour la gestion du poste de refoulement et du réseau d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle que :

- la convention d'assistance technique pour la gestion du poste de refoulement et du réseau d'assainissement collectif du centre bourg prend fin le 30 juin 2018.

- un appel à candidature a été effectué courant mars pour une nouvelle convention concernant :

1/ le suivi et l'entretien des équipements du poste de relevage 1 visite par mois ainsi que la rédaction d'un rapport annuel de fonctionnement

2/ Nettoyage du poste de relèvement par camion hydrocureur 1 fois par ans

3/ Mise à disposition du service d'astreinte 24h/24 et 7j/7

4/ Curage du réseau d'assainissement en entier une fois pendant la durée du contrat à la demande de la mairie, facturation de ce curage lors de l'intervention.

Après étude des différents devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de STGS d'Avranches pour un montant annuel de 1 470,00 € HT et de retenir l'option 1, curage du réseau en entier une fois pendant la durée du contrat avec évacuation et traitement des déchets, pour un montant de 2 932,00 € HT, facturée en une seule fois lors de l'intervention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Valident la proposition de Monsieur le Maire de retenir la proposition de STGS, aux conditions notées ci-dessus pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} juillet 2018.

- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette convention.

➤ **031/2018 - Emprunt à court terme de 100 000,00 € auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire

- propose de contracter un prêt à court terme dans l'attente du versement des subventions accordées pour les travaux d'aménagement de deux logements locatifs.

Monsieur le Maire

- présente les différentes propositions reçues des organismes bancaires Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Mutuel de Bretagne
- propose de retenir la proposition du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 100 000,00 €, durée de 18 mois à un taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois journalier, soit un taux de prêt de 0,39 € à ce jour (index + marge fixe à 0)

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- valident cette proposition
 - Organisme emprunteur : Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine
 - Montant de l'emprunt : 100 000,00 €
 - Durée : 18 mois
 - Taux variable : indexé sur l'EURIBOR 3 mois journalier, soit un taux de prêt de 0,39 € à ce jour.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cet emprunt.

➤ **Baisse des dotations de l'état en 2018.**

Monsieur le Maire

- fait part aux membres du conseil municipal de la baisse des dotations de l'Etat en 2018

Dotation Solidarité Rurale :	2017 : 17 775,00 €,	2018 : 7 947,00 €
	soit une baisse de 9 828 €, - 55,29 %	
Dotation Nationale de Péréquation :	2017 : 8 092,00 €	2018 : 5161,00 €
	soit une baisse de 2 931,00 €, - 36,22 %	

➤ **Demande de Fougères Agglomération d'une participation au capital de la Société Publique Locale Touristique (SPL touristique).**

Monsieur le maire

- donne lecture du courrier de Fougères Agglomération concernant la participation de la commune au capital de la société Publique Locale Touristique
- Il est demandé que que chaque commune de Fougères Agglomération quelque soit sa taille participe au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros.

Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier à Monsieur le Président de Fougères Agglomération lui proposant que le financement de la Société Publique Locale soit revu par tranche de population.

➤ **Point sur l'action en justice Commune de MONTHAULT / Société Pigeon TP Normandie**

Monsieur le Maire donne

- lecture du mémoire rédigé par la société d'Avocat de la Société Pigeon TP Normandie et déposé au Tribunal Administratif de Rennes.

Une rencontre entre les différents protagonistes est prévue en Mairie de Monthault à la fin du mois d'avril.

➤ **Travaux aménagement de deux logements locatifs 1 rue des écoles / 2 rue de l'auberge**

Les travaux d'aménagement des deux logements locatifs devraient se terminer début juillet. Les logements seront mis à la location au 1^{er} aout 2018.

Les membres du conseil municipal proposent les loyers suivants :

- Rez de chaussée : 370,00€
- 1^{er} étage : 390,00 €

Le Maire

Roger BUFFET

